

REGLEMENT

ARTICLE 1 : PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Le bulletin d'inscription complété
- Pour les licenciés sportifs : une copie de la licence en cours
- Pour les non licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, de moins d'un an et une licence journée
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Le règlement des droits de participation dans le cadre de pré-inscription (inscription avant le 5 janvier 2009)
 - 12 € pour le combiné / personne
 - 8 € pour la montée sèche / personne
 - 8 € pour la course en boucle / personne
- Le règlement des droits de participation dans le cadre d'inscription sur place
 - 18 € pour le combiné / personne
 - 12 € pour la montée sèche / personne
 - 12 € pour la course en boucle / personne

ARTICLE 2A : RÈGLES DE LA COURSE "MONTÉE SÈCHE"

- Compétition promotionnelle ouverte aux pratiquants et débutants, à partir de 15 ans
- Le départ est donné en ligne au pied de la piste des Granges, sur le front de neige, à 17h30.
- Les concurrents doivent passer tous les points de contrôle définis par les organisateurs.
- La course se fait sans assistance.
- La montée s'effectue obligatoirement avec les peaux et fixations en position montée.
- Seul le temps de montée est pris en compte.
- La redescente sur la station se fait par la piste des Granges.
- Classement scratch

ARTICLE 2B : RÈGLES DE LA COURSE "EN BOUCLE"

- Compétition promotionnelle ouverte aux pratiquants et débutants, à partir de 15 ans
- Le départ est donné en ligne au pied de la piste des Granges, sur le front de neige, à 19h00.
- Les concurrents doivent passer tous les points de contrôle définis par les organisateurs.
- La course se fait sans assistance.
- Les montées s'effectuent obligatoirement avec les peaux et fixations en position montée.
- Les descentes s'effectuent obligatoirement sans les peaux, les fixations et les chaussures en position descente.
- Classement scratch

ARTICLE 3 : EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Des skis avec carres métalliques sur toute la longueur, équipés de fixations de sécurité adaptées à la pratique du ski de montagne.
- Des chaussures de ski couvrant la malléole, adaptées aux fixations de sécurité et ayant une position de blocage à la descente.
- Une paire de peaux autocollantes.
- Une lampe frontale.
- Des vêtements adaptés à la pratique du ski.
- Le casque est conseillé.

Location matériel ski de montagne : Expé Saint-Étienne 04 77 49 03 14 - Expé Lyon 04 37 24 22 23

I CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE
DÉLÉGATION À LA CULTURE, AUX SPORTS
ET AU TOURISME

22 rue Balaÿ - 42000 Saint-Étienne
04 77 49 90 02 |

CRÉATION : DIRECTION DE LA COMMUNICATION - CG2 - 12/08



www.loire-chalmazel.fr